

Gros plan

Comifac : une institution régionale pour la conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers

JM

Libreville/ Gabon

Cette structure intergouvernementale est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. Elle supervise, coordonne les actions et initiatives en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

LA gestion concertée des forêts en Afrique centrale a amené les chefs d'État et de gouvernement à créer en 1999, la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac). Selon son nouveau secrétaire exécutif, Raymond Ndomba Ngoye, la Comifac est une institution intergouvernementale qui a pour missions l'orientation, la décision et la coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Son plan d'action s'appuie sur un traité, un plan de convergence, un mandat de l'équipe dirigeante et les organes.

Le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Principe et le Tchad sont membres de la Comifac, qui est dotée de trois principaux organes : le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres et le Secrétariat exécutif.

Au niveau local, des coordinations nationales ont été mises en place en vue de servir de relais au Secrétariat exécutif et d'appuyer le suivi de la mise en œuvre du Plan de convergence.

Pour ce qui est du traité, il a été signé par les chefs d'État et de gouvernement



Le nouveau secrétaire exécutif de la Comifac, Raymond Ndomba Ngoye.

Photo : L'Union



Conclave des chercheurs sur les questions forestières.

Photo : Jean Madouma

de dix pays en 2005. Ce traité est entré en vigueur deux ans après, en janvier 2007. Ainsi, la Comifac passe de «Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale» à «Commission des forêts d'Afrique centrale», qui devient ainsi le cadre juridique devant régir la coopération sous-régionale dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

S'agissant du plan de convergence, c'est la plateforme commune sur laquelle les différents États signataires conviennent de s'entendre pour engager des actions nationales et sous-régionales en faveur de la conservation et de la gestion durable.

DIFFÉRENTS AXES. Au regard des mutations du secteur forêts-environnement, ce plan a été révisé et validé en Conseil des ministres de juillet 2014. Il prend en compte les priorités nationales et sous-régionales en matière de gestion, pour traduire dans les faits les résolutions de la déclaration de Yaoundé en mars 1999. Ce plan est composé de six axes prioritaires et de trois

axes transversaux; L'axe 1 repose sur l'harmonisation des politiques forestières et environnementales; L'axe 2 s'appuie sur la gestion et valorisation durables des ressources forestières; L'axe 3 tient compte de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique; L'axe 4 traite de la lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification; L'axe 5 traite du développement socio-économique et de la participation multi-acteurs; Enfin, l'axe 6 se concentre sur les financements durables.

Par contre, l'axe transversal 1 vise la formation et le renforcement des capacités, l'axe transversal 2 concerne la recherche-développement et l'axe transversal 3 se penche sur la communication, la sensibilisation, l'information et l'éducation.

Par ailleurs, conformément au traité, il est prévu un forum sous-régional et des fora nationaux comme cadre de concertation entre toutes les parties prenantes, pour assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la déclaration

de Yaoundé.

Depuis octobre 2007, la conférence des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a accordé à la Comifac le statut d'institution spécialisée. Le secrétariat exécutif est l'organe opérationnel chargé d'assurer la coordination de la mise en œuvre des activités de la Comifac et de son plan de convergence.

Lors de la dernière réunion tenue à Kigali au Rwanda, du 28 au 30 novembre 2016, l'équipe technique a été élue. Notre compatriote Raymond Ndomba Ngoye a été porté à la tête de cette institution, au poste de secrétaire exécutif (lire par ailleurs). Gervais Ludovic Itsoua Madzous du Congo a été promu secrétaire adjoint et Ekane Cosmas Nzoubontane du Cameroun, directeur administratif et financier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence, la Comifac collabore avec la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), l'Agence intergouvernementale de l'information environnementale (Adie), l'Organisa-



L'éducation des jeunes à l'environnement occupe une place de choix dans les programmes de la Comifac.

Photo : Jean Madouma

tion pour la conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA) dans le cadre de la gestion de la biodiversité et de la gestion des aires protégées, le Réseau des aires protégées

d'Afrique centrale (Rapac), l'Organisation africaine des bois (OAB) en matière d'économie forestière, de certification et de commerce des produits forestiers.

... Et aussi

Raymond Ndomba Ngoye : un homme d'expérience à la tête de la Comifac

NE le 28 octobre 1957 à Mbigou, dans le département de la Boumi-Louetsi (province de la Ngounié), Raymond Ndomba Ngoye fit ses études primaires à l'école privée protestante de Bongolo (Lébamba) où il décroche son Certificat d'études primaires et élémentaires. Il intègre ensuite le collège évangélique de Bongolo, puis le lycée d'État de Ndendé, où il obtient son baccalauréat D en 1976.

C'est à l'Institut d'enseignement supérieur de Bacau en Roumanie qu'il s'inscrit et sort ingénieur diplômé des eaux et forêts.

De retour au bercaïl en 1984, il est affecté au ministère des Eaux et Forêts. De 1984 à 1987, il est chargé d'études à la direction de la Production forestière. De 1987 à 1990, il est chef de service de la gestion du domaine forestier hors de la zone d'attraction du chemin de fer, cumulativement avec ses fonctions d'enseignant vacataire à l'École nationale des eaux et forêts du Cap Estérias en technologie du bois et xylogologie. De 1994 à 2000, il est directeur des études au sein de la même institution de formation.

De 2000 à 2005, il est muté à la direction générale des Eaux et forêts en qualité de directeur des Études et de la Documentation, puis comme directeur de la Production forestière.

De 2005 à 2009, Raymond Ndomba Ngoye occupe la fonction de secrétaire exécutif adjoint de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), avant d'être promu secrétaire exécutif, au terme de l'élection de novembre dernier.

Il assume désormais ses charges depuis son poste à Yaoundé au Cameroun.



Photo : JOE MANIANGA

La conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers est la mission principale de la Comifac.